Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260409-COM20260403-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 9 avril 2026

L'an 2026, le 9 avril 2026 à 18 heures et 2 minutes, le Conseil municipal de NEVEZ, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni en mairie de NEVEZ, sous la présidence de **M. Dominique GUILLOU, Maire**.

Etaient présents : M. Dominique GUILLOU, Mme Cathy BERTHOU, M. Jean-Louis BLOT, Mme Françoise BOURHIS, M. Nicolas LE GOFF, Mme Yveline GOURLAOUEN, M. Jean-Luc ESCHERICH, Mme Laurie BREBANT, M. Jean-Guy MAO, M. Gérard MARTIN, Mme Caroline LE GOUALLEC, M. Olivier GROSJEAN, Mme Anne-Marie LE DOEUFF, M. Olivier PENCREAC'H, Mme Sophie SELLIN, M. Olivier MICHAL, M. Bruno POSTEC, Mme Maryvonne JAFFREZOU, M. Fabian SALAUN, Mme Stéphanie SELLIN.

Les conseillers suivants ont donné procuration :

Mme Céline RIGOUS à M. Jean-Luc ESCHERICH

M. Hubert GAILLARD à Mme Caroline LE GOUALLEC

Mme Sandrine MANUSSET à Mme Maryvonne JAFFREZOU

La secrétaire de séance :

Mme Yveline GOURLAOUEN est élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 23
Quorum : 12
Présents : 20
Procuration : 3
Absent : 0

Délibération 2026 04 03- Administration générale- Exercice de la suppléance en cas d'empêchement du Maire

Rapporteur : Le Maire

Le Maire propose à l'assemblée, qu'en cas d'empêchement de sa part, les décisions prises en vertu des délégations consenties par le Conseil municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, soient prises, en vertu de l'article L.2122-23-al 2, par la Première adjointe au Maire, Mme Yveline GOURLAOUEN, agissant par délégation du Maire dans les conditions fixées à l'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver les modalités d'exercice de la suppléance du Maire en cas d'empêchement de sa part, telles que ci-dessus exposées ;
- d'autoriser le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Dominique GUILLOU,

Pour le Maire empêché,
L'Adjoint Délégué

MAIRIE DE NEVEZ 29920

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260409-COM20260403-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 9 avril 2026